



Société des Amis du Musée d'Archéologie Nationale et du Château de Saint-Germain-en-Laye

bulletin d'adhésion

« Cette association a pour but de concourir au rayonnement du Musée d'Archéologie nationale, du Château de Saint-Germain-en-Laye et du Domaine national », elle « concourt également à l'accroissement des collections du musée par le don d'objets ou d'archives ».

L'adhésion donne droit à :

- l'entrée gratuite au Musée d'Archéologie nationale et aux expositions du Musée ;
- la réception du bulletin de liaison **Les échos** ;
- un tarif préférentiel pour l'achat du bulletin annuel **Antiquités nationales**.

L'Association organise la visite de musées archéologiques, de sites et d'expositions temporaires archéologiques, ainsi que des conférences ouvertes au public.

M., Mme, Mlle :

Adresse :

Tél. personnel : professionnel :

Courriel :

Cotisation pour l'année 2020 :

Adhésion « simple »	Individuel	30 euros	<input type="checkbox"/>
	Couple	40 euros	<input type="checkbox"/>
Adhésion « bienfaiteur »	Individuel	60 euros	<input type="checkbox"/>
	Couple	80 euros	<input type="checkbox"/>
Adhésion « étudiant » de moins de 26 ans	Individuel	10 euros	<input type="checkbox"/>

Bulletin au tarif préférentiel adhérent (frais de port compris) :

Antiquités nationales	20 euros	<input type="checkbox"/>
-----------------------	----------	--------------------------

Don pour la SAMAN :euros

Récapitulatif :

Chèque à l'ordre de la SAMAN :euros

Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte d'adhérent.

Reçu fiscal, pour le montant au-delà de celui de l'adhésion simple

Souhaite recevoir un reçu fiscal (membre bienfaiteur uniquement)

Nota : Le reçu fiscal permet au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% du montant du don, dans la limite de 20% de son revenu imposable. Les dons faisant l'objet d'un reçu fiscal seront affectés « pour financer l'achat d'objets destinés à rejoindre les collections du musée, à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises », conformément à l'article 200 du Code général des impôts.

Date :, signature

Bulletin à adresser
au Secrétariat de la Société des Amis
Château, place Charles-de-Gaulle,
78 105 Saint-Germain-en-Laye cedex